

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

NOVEMBRE 1774.

SECONDE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoft.

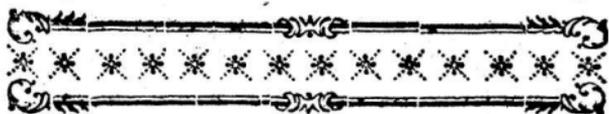
*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

M

In-douze.

- Mémoires & aventures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde, huit parties en deux Tomes. *La Haye* 1757.
- Mémoires du Comte de Varack, contenant ce qui s'est passé en Europe depuis 1700 jusqu'au dernier Traité de Paix d'Aix-la-Chapelle, du 18. Octobre 1748, deux vol. *Amsterdam* 1751.
- Mémoires du Comte de Vordac, Général des Armées de l'Empereur, 2 vol. *Paris* 1730.
- Mémoires historiques sur la négociation de la France & de l'Angleterre. 1771
- Mémoires instructifs sur la vacance du Trône Impériale, le droit des Electeurs & de l'Empire, &c. deux vol. reliés en un. *Amsterdam* 1745.
- Mémoires de Lucile, par Mr. le Baron de V. S. en trois parties. *Paris* 1761.
- Mémoires secrets de Mr. le Comte de Buffy-Rabutin, 2 vol. *Amsterdam* 1768.
- Mémoires, vie & lettres de Ninon Lenclos au Marquis de Sévigné, 3. parties. 1763.
- Mémoires & voyages de Singlande, 2 vol. *Paris* 1765.
- Mémoires de Mr. Ludlow, 2 vol. *Amsterdam*.
- Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, par le Pere Nicéron, 43 vol.
- Idem quelques Tomes séparés.
- Mémoires pour servir à l'histoire du Cartésianisme. *Amsterdam*.
- Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV. par Mr. l'Abbé de Choisy, 3 vol. *Amsterdam*.



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

NOVEMBRE 1774.

SECONDE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Discours prononcés à l'Académie Française le lundi 11 Juillet 1774, à la réception de Mr. l'Abbé de Lille. À Paris 1774, chez Brunet & Demonville, Imprimeur-Libraires de l'Académie Française. in-4°.

LES discours académiques ont presque toujours la même forme & la même marche ; ils font l'éloge de l'Académie, celui du mort, du Cardinal de Richelieu & du protecteur de la Compagnie. Ce texte sans cesse le même ne peut guère varier ; il faut sûrement beaucoup de talents dans le récipiendaire pour répandre de l'intérêt sur son

remerciement en suivant les routes battues. Mr. l'Abbé de Lille a eu un avantage que l'on n'a pas toujours. Mr. de la Condamine, auquel il succède & qu'il loue, étoit un homme rare, dont la vie a été remplie d'événements souvent singuliers & toujours intéressants. " Elle fut, dit Mr. l'Abbé de Lille, „ féconde en aventures qui presque toutes „ prenoient leur origine dans la trempe „ singulière de son caractère ; car l'empire du „ hasard est moins étendu qu'on ne pense, „ & les événements extraordinaires ne cher- „ chent guère les ames communes „ (a). Il faut lire dans le discours même le précis des voyages littéraires de Mr. de la Condamine ; on y trouve des événements remplis d'intérêt, présentés avec beaucoup d'éloquence. Le tableau que l'Orateur trace de l'ignorance asiatique qui environne tant de monumens illustrés par l'histoire, est bien propre à corriger la haute idée que quelques Philosophes ont prétendu nous faire concevoir des Nations soumises à l'Alcoran.

(a) Est-il bien vrai que les hommes de mérite sont presque toujours tirés de la foule, & que des ames très-communes, mais inquiètes & intrigantes, ne parviennent presque jamais à des places qui leur donnent part à des événements remarquables ? Les grandes ames sont ordinairement modestes & sans prétentions ; elles aiment l'obscurité & réussissent très-souvent à y demeurer. Mr. de Lille est un excellent Poète, un bon Orateur ; mais il sacrifie quelquefois la justice & l'exactitude à l'emphase du ton philosophique.

„ Pourrai-je le suivre dans ces courses im-
 „ menfes, entreprifes à la fois par le défir
 „ ardent de s'inſtruire & par celui d'être
 „ utile ? Je le vois d'abord parcourir l'O-
 „ rient : on ſe le représente aiſément cou-
 „ rant de ruine en ruine, fouillant dans les
 „ fouterrains, consultant les inſcriptions,
 „ jamais plus piquantes pour lui que lorf-
 „ qu'elles étoient plus effacées ; meſurant
 „ ces obéliſques, ces pompeuſes ſépultures,
 „ qui paroifſoient vouloir éterniſer à la fois
 „ l'orgueil & le néant ; par-tout pourſui-
 „ vant les traces de l'antiquité qui ſemble
 „ ſe conſoler en ces lieux de l'ignorance
 „ qui l'environne, par le reſpect des étran-
 „ gers qu'elle attire. „

„ La Troade, ſi fière des Vers d'Homère,
 „ appella auſſi ſes regards : mais il y perdit,
 „ avec regret, les magnifiques idées qu'il
 „ ſ'en étoit formées, en voiant un petit
 „ ruiſſeau qui fut jadis le Simois, quelques
 „ mafures éparſes dans des brouſſailles ; &
 „ il fut obligé de voir en Philoſophe ce
 „ qu'il auroit voulu ne voir qu'en Poète.
 „ Il fit quelque ſéjour à Conſtantinople ;
 „ mais un homme tel que lui dut être peu
 „ content d'un tel ſéjour ; paſſionné pour
 „ la liberté, il ne pouvoit ſe plaire dans
 „ un Pais d'eſclaves. Avide de connoître,
 „ il dut être peu fatiſfait d'une Ville, où
 „ ſa curioſité éprouva, non ſans quelque
 „ dépit, qu'il étoit impoſſible, & même, ſi
 „ j'en crois quelques anecdotes, qu'il étoit
 „ dangereux d'y tout voir. „

On fait que quelques Syftémateurs ont cru voir en Amérique la nature vieillie, décrépite & dégénérée, tandis que d'autres la croient encore dans son enfance. Mr. de Lille peint, fans prétendre le faire, la frivolité de ces deux opinions également deftituées de raifon, & trace de cette grande partie du monde une image vraie & brillante. “ Tandis que les Collégués de Mr. de
 „ la Condamine fe préparoient à fupporter
 „ les dangers & les fatigues, lui, il fe pro-
 „ mettoit de nouveaux plaifirs. Combien
 „ fon cœur trefailloit d'avance de l'efpoir
 „ de connoître ces contrées, qui, malgré la
 „ dégradation qu'ont cru y remarquer dans
 „ le moral & même dans le phyfique des
 „ Ecrivains ingénieux, font fi fécondes en
 „ grands & magnifiques fpectacles, où les
 „ fleuves font des mers, où les arbres fe
 „ perdent dans les nuës, où les montagnes
 „ préfentent au voïageur, à mefure qu'il mon-
 „ te ou qu'il defcend, toutes les températures
 „ de l'air, depuis les ardeurs de la zone torri-
 „ de, jufqu'aux frimats de la zone glaciale; où
 „ la nature enfin, échauffée de plus près par
 „ le Soleil, donne aux oifeaux de plus
 „ riches couleurs, aux fruits plus de par-
 „ fum, aux poiffons mêmes plus d'activité;
 „ prodigue à la fois fes plus admirables &
 „ fes plus funeftes productions, fes plus
 „ impofantes beautés & fes plus effraïantes
 „ horreurs. „

Les fruits des voïages de Mr. de la Condamine, quoique d'une importance très-

inégale , & peut-être au-dessous des espérances qu'on en avoit conçues , engageront sans doute d'autres Savans à courir la même carrière ; Mr. de Lille les y exhorte d'une manière bien pressante , en leur faisant observer que le zèle des voyageurs philosophes n'aura bientôt plus d'objet. “ Quittez
 „ les contrées déjà moissonnées par la Philo-
 „ sophie ; il est encore , il est quelques régions
 „ intactes. Là , vous attend un fond inépuisable
 „ d'observations nouvelles ; là , vous
 „ verrez l'homme & la terre , moitié cul-
 „ tivés , moitié sauvages , luttant contre vos
 „ institutions & vos arts , offrir à vos yeux
 „ l'intéressant contraste de la nature brute
 „ & inculte , & de la nature perfectionnée
 „ ou corrompue : hâtez-vous ; déjà son an-
 „ cien empire est de plus en plus resserré
 „ par les conquêtes des arts , déjà son ima-
 „ ge primitive s'efface de toute part ; encore
 „ quelque-tems , & le grand spectacle est à
 „ jamais perdu. (b) ,

Mr. l'Abbé de Radonvilliers , Directeur de l'Académie , répondit à Mr. l'Abbé de Lille ; son discours est simplement écrit ; mais il se fait lire avec plaisir ; nous en cite-

(b) Le Lecteur appercevra ici une espèce de contradiction. Mr. de Lille après avoir dit que ce fond est *inépuisable* , avertit qu'il faut se hâter d'y puiser , parce qu'il ne doit durer que *quelque-tems* , & que bientôt *il sera perdu à jamais*. Le torrent de l'éloquence ne roule pas toujours des eaux également claires.

rons un morceau qui a déjà été souvent cité ; & c'est une raison de plus , pour qu'il le soit encore. L'Académicien y rend hommage aux belles qualités de Louis XVI.

“ N'attendez pas de moi le langage étudié
 „ d'un Orateur , qui emploie les couleurs
 „ de l'éloquence ; je parlerai le langage simple d'un témoin qui dépose fidèlement
 „ ce qu'il a vû ; aiant eu l'honneur d'approcher ce Prince pendant long-tems,
 „ la vérité que je devois par état lui dire
 „ à lui-même , je vous la dirai de lui avec
 „ la même sincérité. La justesse d'esprit , la
 „ droiture de cœur , l'amour du devoir ,
 „ telles sont les qualités principales dont le
 „ germe s'est montré dans le Roi dès son
 „ enfance , & que vous voyez se développer
 „ tous les jours depuis son avènement au
 „ trône. Il en est d'autres non moins
 „ importantes pour sa gloire , & pour notre
 „ bonheur que vous verrez dans les occasions se développer également ; ami de
 „ l'ordre , il maintiendra le respect pour la
 „ Religion , la décence des mœurs , la règle
 „ dans toutes les parties de l'administration ;
 „ ennemi des frivolités , il dédaignera un
 „ vain luxe , de vaines parures , un vain
 „ étalage de discours superflus. Ne craignez
 „ pas que la louange l'enivre de son excès ;
 „ la louange dès qu'elle approchera de l'adulation , n'arrivera pas aisément jusqu'à
 „ lui : lorsque les hommages dus au trône ,
 „ ne lui ouvriront pas l'entrée , il saura
 „ la repousser en l'écoutant avec un air de

„ froideur , & peut-être d'indignation. D'or-
 „ dinaire , on dit aux Rois de se garder
 „ des flatteurs ; aujourd'hui il faut dire aux
 „ flatteurs de se garder du Roi. Cependant
 „ être Roi à 19 ans ! mais rappelez-vous ,
 „ Messieurs , que c'est à 19 ans précisément
 „ que Charles le Sage , le restaurateur du
 „ Roïaume , prit en main les rênes du gou-
 „ vernement. Puissent nos neveux , après
 „ l'expérience d'un long regne , donner à
 „ Louïs XVI. le même furnom que nos
 „ ancêtres ont donné à Charles V. „

*Lettre de Mr. le Chevalier de Forbin ,
 adressée aux Auteurs du Journal des
 Beaux-Arts sur la formation des ellip-
 ses suivant le système de Newton.*

IL y a quelques années que nous avons traité cette matière dans une petite dissertation intitulée : *Observations philosophiques sur les systèmes de Newton , de Copernic &c.* Nos efforts ont paru alors téméraires & inutiles contre des sentimens reçus qu'on regardoit généralement comme des démonstrations géométriques : ce n'est pas sans quelque satisfaction secrète que nous avons vû depuis des Savans , à la célébrité desquels nous ne pouvons atteindre , penser & parler comme nous. Ce que nous avions différé sur les Comètes , p. 160 , a été amplement confirmé par les écrits qui ont paru

à l'occasion du mémoire de Monsieur de la Lande en 1773 : & nous ôsons regarder comme une démonstration la lettre qui vient de paroître sur les ellipses & les forces composées dont , suivant Newton , elles sont un résultat nécessaire & infallible. C'est pour satisfaire aux plus vives instances du public que Mr. de Forbin a publié ses preuves. “ Je suis sollicité de toutes parts, Messieurs, de simplifier le plus qu'il sera possible la contestation que j'ai avec l'Académie Royale des Sciences, aux sujet des loix du Chevalier Newton sur les forces centripètes des corps qu'on supposeroit mus autour de leur centre de pesanteur. On voudroit que cette controverse fût mise à la portée du commun de plusieurs Géomètres qui, dit-on, veulent la juger par les principes les plus simples de la Physique & de la Géométrie. ”

Mr. de Forbin propose ensuite la question avec toute la clarté & la simplicité qu'il a promises ; tout Physicien exempt de l'esprit de système, sent à la première lecture la force d'une de ces difficultés capitales auxquelles la faveur d'une opinion ne résiste que pour un tems.

“ Un corps qui par l'action de sa gravité, tendroit à tout instant vers son centre de pesanteur, pourroit-il décrire autour de ce centre, étant frappé par une force de projection, toute espèce de courbes fermées ou non fermées, comme le soutient l'Académie d'après Newton ; ou seu-

„ lement une spirale qui rameneroit le
 „ mobile à son centre de pesanteur comme
 „ je le prétends? Tel est l'objet de la con-
 „ testation. „

Cette thèse ainsi proposée , acquière sous la plume académique de Mr. de Forbin toute l'étendue & la force d'une preuve complète : pour procéder avec ordre & mettre de la règle dans la marche des idées, il divise la question en trois parties qui concourent indivisiblement à la même conclusion. J'ai trois choses à prouver. 1°. Que
 „ la spirale est en effet la seule courbe
 „ qu'un corps peut décrire en pesant conti-
 „ nuellement sur son centre de pesanteur ;
 „ 2°. que les principes dont Newton est
 „ parti pour autoriser son système de la gé-
 „ nération de toute espèce de courbes ,
 „ autour d'un point , sont faux & erronés ;
 „ 3°. & enfin qu'en rectifiant ces mêmes
 „ principes & raisonnant toujours d'après
 „ l'hypothèse de Newton , & dans le cas
 „ même le plus favorable au mouvement
 „ de révolution , ce mouvement ne pour-
 „ roit encore être obtenu. „

En conséquence de cette division Mr. de Forbin établit trois propositions qui sont développées successivement dans les Journaux d'Août p. 372. Septembre p. 564. Octobre p. 175.

1^{ère}. Proposition. *Un corps pesant sur son centre de pesanteur , ne peut jamais décrire qu'une spirale autour de ce centre.*

2^{ème}. Proposition. *Les principes dont le*

Chevalier Newton est parti pour autoriser son système de la génération de toute espèce de courbes , autour d'un point , sont faux & erronés.

3^{ème}. Proposition. *En rectifiant les principes de Newton , & raisonnant toujours d'après son hypothèse , & dans le cas même le plus favorable au mouvement de révolution qu'il a supposé , il en résulte encore que ce mouvement ne peut être obtenu.*

Les bornes de nos feuilles ne nous permettent pas de répéter les trois grands fragmens de cette lettre , où sont rassemblées les preuves physiques & mathématiques qui paroissent fapper les fondemens des prétentions newtoniennes. Mr. de Forbin se demande en finissant. “ Ce qui reste de cet
 „ édifice newtonien , élevé avec tant de
 „ peine , de soin & de calcul. Une foule
 „ de Physiciens l'ont déjà détruit , quant à
 „ la partie physique ; & voilà qu'on le pul-
 „ vérise encore , quant à la partie mathé-
 „ matique.

O curas hominum quantum est in rebus inane ! ,

Ce n'est point ici un triomphe qu'on puisse attribuer à la suffisance ou à la précipitation ; c'est le fruit d'une conviction intime & d'un zèle éclairé contre des préjugés généralement reçus. Nous avons adopté la formation de la spirale à l'exclusion de toute autre courbe sur les considérations les plus unies & les plus naturelles. Le gros des Lecteurs nous entendra peut-être plus

aifément que le favant Académicien : on nous permettra de les renvoyer au Journal d'Octobre 1770 p. 238 & fuiv. ou bien aux *Observations philosophiques fur les systêmes* &c. p. 67 & fuiv.

Tout ce que nous avons lû & entendu depuis la publication de ces Essais , a paru vérifier nos observations & nous a persuadé que c'est ici une de ces difficultés victorieuses fondée sur des notions simples & immuables ; l'entêtement d'un systême & l'imposant appareil de la Géométrie peuvent l'obscurcir pendant quelque tems ; mais le vrai reprend ses droits, & l'objection n'ayant jamais été bien levée , reparoît si souvent , qu'enfin elle se fait écouter , & laisse les hommes dans l'étonnement du charme qui leur a si long-tems fasciné les yeux.



Les Etrennes de Clio & de Mnémofine. A Paris 1774, chez Ruault, Libraire, rue de la Harpe, près de la rue Serpente. in-12°.

L'Auteur de ces Etrennes a réuni dans un volume très-court, des tablettes élémentaires & chronologiques de l'Histoire ancienne universelle sacrée & profane jusqu'à J. C., & depuis cette époque un mémorial historique des événemens avec la date des jours, mois & années, où ils sont arrivés ; on y a joint aussi un tableau de

L'Histoire de France en vers techniques. Il est surprenant que dans un siècle de lumière & de goût on n'ait pas encore profcrit ces squelettes de l'Histoire, ces dates arides, ces faits froids & décharnés, ces rimes ridicules & barbares, qui n'apprennent rien & qui persuadent aux ignorans qu'ils savent tout. Il est à croire que le faiseur d'Etrennes a senti le peu d'intérêt de son ouvrage; il a tâché de défennuier le Lecteur & de le dédommager par des anecdotes qui ne sont pas toutes mal choisies. Nous en citerons une ou deux. " Un grand parleur se trouvoit avec un babillard dans une société; il parla avec tant de volubilité qu'il ne permit pas à l'autre de placer un mot pendant un très-long-tems; quelqu'un qui connoissoit le second personnage, & qui sentoit combien il devoit être en peine, lui dit plaisamment, *& vous souffrez cela? Laissez faire*, répondit plus plaisamment encore celui-ci, *s'il crache, il est perdu.* „

„ On rapporte de Millo d'Illiers, Evêque de Chartres, mort le 31 Juillet 1484 que Louis XI. le rencontra un jour, monté sur une mule, qui avoit un frein doré. *Les Evêques du tems passé*, lui dit le Prince, *se contentoient d'un âne pour monture, & d'un simple licol. Cela est vrai*, répondit le Prélat; *mais alors les Rois n'étoient que des Bergers & gardoient eux-mêmes leurs troupeaux.* „



L'Homme de Lettres & l'Homme du monde.
Par Mr. D****. A Orléans chez Couret de Villeneuve 1774, 1 vol. in-12°.

CE recueil de maximes est l'ouvrage d'un homme sage & ami de la vertu. On y souhaiteroit quelques fois plus de clarté dans les explications & les tours, & plus d'exactitude dans les choses; mais l'on ne peut qu'applaudir au travail de l'Auteur en général : un livre qui enseigne une bonne morale & qui respecte les droits de la Religion est une espèce de phénomène dans ce déluge d'obscénités & de blasphèmes dont regorgent presque toutes les Typographies de l'Europe. Si on nous demandoit pourquoi ces maximes sont intitulées *l'Homme de Lettres & l'Homme du monde*, nous serions obligés de renvoyer à l'Auteur lui-même, car nous en ignorons parfaitement la raison; nous donnerons ici quelques exemples de sa manière.

C I V I L I T É.

Il s'en faut de beaucoup que tous ceux qui sont civils, soient polis.

Un homme purement cérémonieux, n'est ni civil, ni poli, ni affable, ni gracieux.

P O L I T E S S E.

Une politesse excessive, est la monnoie des hommes sans mérite.

Il n'y a que ceux qui ont beaucoup d'élevation dans l'ame , qui puissent être véritablement polis.

Il n'est point de véritable politesse sans liberté.

Une fausse politesse peut avoir tous les effets de l'insolence.

B O N H E U R .

Nous cherchons le bonheur comme nous cherchons l'esprit , sans pouvoir souvent trouver l'un & l'autre.

Quelque rare que soit le vrai bonheur , il l'est peut-être encore moins que l'art d'en jouir (*).

R E L I G I O N .

La Religion ne consiste pas plus dans l'aveu d'un Etre-Suprême , que dans le désir de connoître sa volonté.

La Religion nous est si nécessaire , que lorsqu'on a abandonné la véritable , on s'en fait une à sa mode , à laquelle on tient d'autant plus fortement , qu'elle est l'ouvrage de l'orgueil naturel.

(*) Le vrai bonheur peut-il être sans l'art d'en jouir ? Tous les avantages du monde ne donnent pas le vrai bonheur , qui est l'art de jouir du bien avec réflexion & avec sagesse. L'Auteur confond ici des notions très-disparates , & separe les plus identifiées.

Jérusalem délivrée, Poëme du Tasse, traduction nouvelle. A Paris 1774, chez Mufier fils, Libraire, quai des Augustins.

Cette traduction nouvelle de la *Jérusalem délivrée* paroît en trois formats différens, en 1 vol. in-4°. , 2 in-8°. , & 2 in-12°. Les deux premiers sont imprimés avec tout le luxe typographique; l'ouvrage méritoit cette distinction trop prodiguée de nos jours à de bien médiocres productions. Le Traducteur a sù faire passer dans sa prose, l'âme, l'enthousiasme du Poëte, sa verve, & nous ajouterons presque son coloris. C'est réellement un Poëte qui a écrit en prose; Mr. de Mirabaud, dont on a depuis long-tems une version du même ouvrage, a rendu l'esquissè de son modèle, mais sans couleur, sans chaleur & sans vie. Il n'étoit assurément pas fait pour traduire des Poëtes. Graces, énergie, images & sentimens, il fait tout disparoître, content de conserver les principales idées de l'original. Nous ignorons quel est l'Auteur de la traduction que nous annonçons; quelques personnes croient y retrouver la plume d'un homme très-célèbre; si elles se trompent, il faut avouer que leur jugement n'est point sans l'appui de quelques preuves spécieuses. Celle qui nous paroît la mieux choisie est le ton vraiment original qui regne dans la préface composée par le Traduc-

J. J. Rousseau.

teur lui-même, qui fait parler l'Imprimeur de la sorte :

“ La traduction que nous donnons au public a été arrachée à l'Auteur presque malgré lui. C'est, nous a-t-il dit, un ouvrage de ma première jeunesse. J'étois passionné pour le Tasse, & mécontent de ses Traducteurs ; j'ai fait autrement : je n'ai peut-être pas fait mieux. — Eh bien, corrigez & retouchez. — Non, j'ai fait vœu de ne plus écrire ; & puis mon imagination a été refroidie par l'âge & froissée par les événemens. Je serois plus correct, mais je vaudrois encore moins. — Et la préface ? — Je n'en ai point fait ; je n'en ferai point. Qu'y mettrois-je ? — Vous parlerez du Poème épique. — Tant de monde en a parlé. — Des traductions. — Ce que j'en dirois ne rendroit pas la mienne meilleure. — Du Tasse. — Sa vie est par-tout. Son génie doit se trouver dans mon ouvrage, ou mon ouvrage ne vaut rien. „

Ce que Mr. de Mirabaud n'a pû faire, le nouveau Traducteur l'a entrepris avec succès : sans être moins fidèle à son original, il s'est attaché à faire passer le coloris du Poète dans sa prose ; il a enluminé son estampe avec assez d'art pour donner une idée plus parfaite du tableau, & s'est mis par ce double mérite, bien au-dessus de l'Académicien. Il a même porté l'exactitude si loin, qu'il a circonscrit chacun de ses *a linea* par les octaves du Poète Italien.

Dans le septième Chant, Herminie errante sur les bords du Jourdain, rencontre un vieillard assis à l'ombre & travaillant une corbeille d'osier; à la vue des armes d'Herminie, il s'effraie; elle le rassure, & lui demande comment au milieu de l'incendie qui dévore ces contrées il est en paix dans cet asyle. " O mon fils! répond le vieil-

„ lard, qui ne reconnoît point une femme
 „ sous l'armure d'un Héros! ô mon fils!
 „ ma famille & mes troupeaux ont jusqu'ici
 „ été à l'abri des injures & des outrages,
 „ & le bruit des combats n'a point encore
 „ troublé notre retraite. „

„ Peut-être le Ciel propice veille sur
 „ l'humble innocence & la protège; peut-
 „ être que semblable à la foudre qui éparg-
 „ ne les vallons & ne frappe que la cîme
 „ des montagnes, la fureur de ces étrangers
 „ n'écrase que la tête altière des Rois:
 „ Notre pauvreté vile & méprisée ne tente
 „ point l'avidité du Soldat.

„ Pauvreté vile & méprisée, & cepen-
 „ dant si chère à mon cœur! je ne désire ni
 „ les sceptres ni les trésors; jamais les foudres
 „ dévorants, jamais l'ambition ni l'avarice
 „ ne troublent le calme de mon ame: une
 „ onde pure me défaltère, & je ne crains
 „ point qu'une main perfide y mêle des
 „ poisons: mes brebis, mon jardin four-
 „ nissent à ma table frugale des mets qui
 „ ne me coûtent que des foins. Comme nos
 „ besoins, nos désirs sont bornés, mes en-
 „ fans gardent mon troupeau, & je ne dois

„ rien à des mains mercénaires. Les che-
 „ vreaux qui bondissent dans la plaine, les
 „ poissons qui se jouent dans les ondes,
 „ les oiseaux qui étalent au soleil leur su-
 „ perbe plumage, voilà mes spectacles &
 „ mes plaisirs. „

Ubalde & le Chevalier Danois rencon-
 trent dans le jardin enchanté d'Armide un
 oiseau merveilleux qui chante d'un ton
 touchant & langoureux la rapidité des jours
 d'un mortel. “ Vois cette rose naissante
 „ que colore un modeste incarnat, à peine
 „ elle entr'ouvre sa prison; moins, elle se
 „ montre, plus elle est belle: mais déjà
 „ plus hardie, elle étale les trésors de son
 „ sein; tout-à-coup elle languit: ce n'est
 „ plus cette fleur qu'envioient mille beau-
 „ tés, & que mille amants brûloient d'of-
 „ frir à leurs maîtresses. Ainsi un seul jour
 „ voit flétrir la fleur de notre vie; le
 „ printems vient ranimer la nature, mais
 „ notre jeunesse fuit pour ne revenir ja-
 „ mais. „

*Vers de Mr. l'Abbé de l'Isle, sur le jardin
 de Madame la Comtesse de Boufflers conf-
 truit dans le goût anglois.*

J'AI parcouru ce jardin enchanté,
 Modeste en sa richesse, & simple en sa beauté.
 D'autres admireront ces jardins magnifiques,
 Où l'art de ses mains symétriques
 Mutilé avec le fer les tendres arbrisseaux,
 Où les berceaux pareils répondent aux berceaux,

Où le fable jaunit les terres nivelées,
 Où l'ennuyeux cordeau dirigea les allées,
 Où l'on dessine tout, où prompts à tout faïfir
 Les yeux d'un seul regard dévorent leur plaisir.
 Mais que j'aime bien mieux l'énergique franchise
 Et la variété de ces libres jardins,

Où le dédale des chemins
 M'égare doucement de surprise en surprise,
 Ces bosquets d'arbres verts négligemment épars,
 Et cet heureux désordre & ces savants hafards.
 En contemplant cette heureuse imposture,
 Je vois l'œuvre de l'art conduit par la nature.



Copie d'une Lettre écrite par Mr. le Marquis de P***. à Mr. le Prince de C***.

LES lumières gagnent tous les jours en France ; mais malheureusement les lumières n'empêchent pas les Grands de la terre, les gens aimables, les Philosophes & les Cardinaux de mourir. C'est ce qui fait que Mr. le Cardinal de Choiseul est mort comme un autre, il y a quelques mois, comme vous le savez. Vous savez bien aussi qu'il étoit Archevêque de Besançon ; mais ce que vous ignorez, c'est la petite gaieté d'un voleur qui vient de raffiner sur son art dans la maison même du Cardinal.

Voulant avoir ses coudées franches, l'ingénieux frippon n'a rien imaginé mieux que de se masquer en Cardinal de Choiseul. Faisant fond sur l'imbécillité humaine, il a bien exactement arboré la calotte de pourpre, la toge écarlate ; & tous les soirs, persuadant avec la voix la plus douce, qu'il étoit

l'ame du Cardinal, il est revenu & a inspiré une telle fraïeur, que tout le monde a déserté le Palais Archi-Episcopal, & que l'ame de Son Eminence a dévalisé l'hôtel à son aise.

On n'a pû trop admirer la précaution pieuse avec laquelle la petite ame rouge annonçoit pour l'édification & l'amendement des assistans qu'elle étoit damnée, & ne revenoit sur la terre qu'en punition de ses péchés. Jamais les chevaux de Mr. le Cardinal n'ont couru si vite que tous les habitans de sa maison enforcélée. Enfin, il est de fait qu'à l'apparition de cette ombre Archi-Episcopale, un Soldat en faction est tombé roide mort de fraïeur à la porte du Palais. Un autre plus brave a demandé la faction par choix, & sans respect pour les revenans ni pour les Cardinaux morts, le nouveau factionnaire a si bien poursuivi l'ombre, qu'il l'a prise au collet, & qu'elle est à présent aux galères.

Vous remarquerez, charmant Prince, que c'est dans la soixante-quatorzième année du dix-huitième siècle que j'ai l'honneur de vous écrire la présente.



Avril 1774,

P. 212.

NOUS avons parlé dans nos Journaux de la manière étonnante dont Mr. Wildmann gouvernoit les abeilles ; quelques-uns de nos Lecteurs ont suspecté la vérité de ce que nous en avons dit : Mr. Wildmann vient de publier son secret & d'expliquer lui-même les différents phénomènes qu'on a admiré à Paris, & cela d'une manière qui ôte tout prétexte à l'incrédulité. " Il ne paroît pas, dit Mr. Wildmann, qu'on ait réfléchi sur les effets de la peur imprimée aux

abeilles par un bruit contagieux ; cependant c'est par ce moyen qu'on peut en faire ce que l'on en veut. Dès qu'elles sont effraïées, elles restent tranquilles dans l'endroit où elles vont se placer, pourvû qu'elles n'y soient pas troublées. Ceux qui m'ont vû les manier à ma fantaisie, ont été étonnés & désirer mon secret ; je le leur ai promis : je dis qu'il ne consiste que dans la peur de ces insectes & dans le soin de se rendre maître de leur reine ; mais j'avertis en même-tems qu'il y a un art à tout cela qui demande beaucoup de patience & de dextérité pour l'apprendre & s'y perfectionner : il faut risquer beaucoup de piqûres, & la ruine de plusieurs ruches. Une longue expérience m'a appris qu'aussi-tôt que je frappe sur les côtés de la ruche, la reine sort immédiatement, comme pour apprendre la cause de ce bruit qui allarme tout l'essaim. De fréquentes épreuves m'ont mis en état de la distinguer sur le champ des autres abeilles ; la patience & l'habitude m'ont instruit à la saisir adroitement & sans la blesser ; ce point est de la dernière importance. Si l'on n'a pas une nouvelle reine de réserve à donner à la ruche, elle est détruite : j'en ai fait souvent l'expérience (*). Quand je tiens cette reine je puis sans lui faire du mal ni l'irriter, la tenir dans ma main : les abeilles volent en bourdonnant autour de la ruche, avec beaucoup de confusion : leur trouble, leur inquiétude paroissent à des yeux peu exercés, de la fureur, on les croit irritées : elles ne sont qu'effraïées : cet état dure autant qu'elles ne voient pas la reine ; je le prolonge ou je l'abrège en la cachant ou en la montrant : alors je la place sur la partie de mon corps où je veux avoir l'essaim ; quelques abeilles ne tardent pas à la découvrir ; elles l'indiquent aux premières qu'elles rencontrent ; celles-ci au reste, & toutes viennent se placer auprès de leur souveraine.

(*) *Rege incolumi mens omnibus una est :
Amisso rupere fidem, constructaque mella
Diripere ipsa, & crates solvere favorum.*

Elles paroissent si joyeuses , si satisfaites de la voir, qu'elles demeurent en repos autour d'elle, ne faisant ni mouvement ni bruit ; elles la suivent lorsque je la fais avancer ou reculer, & vont auprès d'elle par-tout où je la place. Mon attachement pour la reine & le tendre égard que j'ai pour sa précieuse vie, me feroient souhaiter un autre secret, je crains que le mien ne soit mis en usage par des mains mal-adroites qui en tueront un grand nombre ; mais je n'en ai point d'autre que mon adresse ; une pratique longue & constante l'a tellement fortifiée que je parviens à passer un fil de soie autour du corps de la reine sans la blesser ; il me sert à l'arrêter sur la partie de mon corps où je veux faire passer l'es-saim. Quelquefois pour ce dernier objet je me fers d'un autre moyen, qui consiste à lui rogner les ailes d'un côté, mais je n'en suis pas si bien le maître. , --- Mr. Wildmann a des ruches de son invention, tant pour les appartemens que pour les jardins, au moyen desquelles on retire trois fois plus de miel & de cire qu'avec les ruches ordinaires, sans perdre une seule abeille. On vient de publier sous son nom un Traité, intitulé : *Guide complet pour le gouvernement des abeilles* ; mais ce traité est si peu intéressant & si mal digéré, qu'il y a tout lieu de croire que c'est une rapsodie que quelque Imprimeur famélique a cru pouvoir débiter à la faveur du nom de Wildmann.

E N I G M E.

*J*E change très-souvent & de genre & de nom,
 Quoique je sois toujours la même
 Faite par une main suprême :
 Nul ne peut ajoûter à ma perfection ;
 Je ne suis pas si belle
 Lorsque je suis nouvelle.
 Sans me couper on me met par quartier ;
 Par une maligne influence
 On dit que je fais les ratiers,
 Ami Lecteur, crains-en l'expérience.



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 29 Septembre.*)
 Le 8 de ce mois, l'Aga des Janissaires, qui avoit en dépôt l'Etendart de Mahomet, le remit à Ponte-Piccolo entre les mains du Grand-Visir, qui eut l'honneur de le présenter au Grand-Seigneur qui s'étoit avancé lui-même à Daoud-Pacha pour le recevoir. L'entrée de Sa Hauteffe en cette Capitale avec ce précieux dépôt s'est faite avec la plus grande magnificence & sans aucuns défordres, parce que, pour les prévenir, la Porte avoit fait défense aux Chrétiens, comme aux Juifs, de paroître dans les ruës. Tous les Officiers-Généraux, qui ont servi dans la dernière campagne, sont congédiés, à l'exception de l'Aga des Janissaires. Il s'est fait quelque changement dans les Gouvernemens; Seliçtar-Mehemet-Pacha, ci-devant Grand-Visir, a obtenu celui de Salonique. Melach-Mehemed-Pacha passe à celui de Candie, & son poste de Capitan-Pacha des Dardanelles est donné à Hassan-Pacha, Séraskier de Ruffig, qui en avoit été déjà revêtu. Abdoul-Resach-Effendi, qui avoit été exilé après la dernière Bataille qui a hâté la conclusion de la Paix, est rappellé, &

l'on a sûre que le Grand-Seigneur l'a nommé Ambassadeur extraordinaire à la Cour de Russie, parce qu'il est regardé comme ayant les talens requis pour remplir un pareil poste. Resmi-Achmet-Effendi, qui a signé le Traité de Paix, en qualité de premier Ministre-Plénipotentiaire, est aussi revenu en cette Capitale, & le Grand-Visir l'a reçu avec distinction. On ne parle presque point de la Paix; on est persuadé généralement qu'on négocie encore, & qu'il y a au moins quelques articles qui ne sont pas arrangés.

Le feu prit, le 4 de ce mois, dans le quartier des Arméniens & y réduisit en cendres environ cent maisons, ou boutiques. Le même jour, la division de notre Flotte qui, sous les ordres d'Ali-Pacha, croisoit à la hauteur de Varna, est arrivée à Bujukdere.

L'ancien Maréchal Pulawski ayant cru ne pouvoir vivre à Rodoste de la demi-piaïstre, qui lui avoit été assignée par jour, est revenu ici faire des représentations à ce sujet: surquoi le Gouvernement lui a accordé mille piaïstres pour les frais de son voyage; & il doit incessamment s'embarquer pour Smyrne, afin de retourner de-là en Europe.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 15 Octobre.) Le Grand-Duc de Russie accomplissant, le premier de ce mois, sa vingtième année, cette fête fut célébrée ce jour-là à la Cour avec

les solemnités accoutumées, qui eurent également lieu le 3 de ce mois, anniversaire du couronnement de l'Impératrice, notre Souveraine. Sa Majesté a accordé à cette Ville la permission d'établir un corps de Magistrature municipale, choisi d'entre les principaux Négocians. L'élection s'en est faite par la voie du fort.

Les lettres de Moldavie portent que notre Armée s'est retirée de ce côté-ci du Danube; que le Général en chef Prince Repnin, qui est en route pour Constantinople comme Ambassadeur, a passé ce fleuve & est déjà arrivé à Fockzani, par où le Ministre de la Porte, revêtu du même caractère, avoit dirigé son voiage vers Pétersbourg.

Il est bien surprenant qu'on n'ait point parlé davantage de la ratification de la Paix qu'on a si long-tems attenduë. Après l'avoir annoncé très-superficiellement, nos gazettes n'en ont plus dit le mot. Il est encore plus surprenant que la Cour n'ait pas encore fait publier les conditions de cet important Traité. On en voit circuler un exemplaire qu'on dit traduit d'une copie Italienne que le Comte Orlow a fait imprimer à Livourne. En voici le contenu :

ARTICLE I. Dès ce jour & à jamais toutes hostilités viendront à cesser entre les deux Puissances, & tout ce qui s'est passé sera mis en oubli éternellement.

II. Si après la conclusion de ce Traité, ou après sa ratification quelques Sujets des deux Empires commettoient quelques crimes ou délits capitaux, & venoient se réfugier chez l'une des deux Puissances, on ne les y souffrira pas; au

contraire ils seront livrés à la Puissance dont ils sont les Sujets, à l'exception cependant de ceux qui, en s'enfuyant en Russie, embrasseront le Christianisme, & de ceux qui, en fuyant en Turquie, embrasseront la religion de Mahomet.

III. Tous les Peuples Tartares de la Crimée, sans distinction, seront regardés & reconnus comme libres & indépendants d'aucune Puissance, & comme ils se trouvent sous la domination immédiate de leur Chan, de la race de Chiugifchane, qu'ils ont élu unanimement pour leur chef, qui les gouvernera suivant leurs anciennes loix & coutumes, sans devoir en rendre raison à d'autres Puissances, il ne sera permis ni à la Cour de Russie ni à la Porte Ottomane, en quelque façon que ce soit, de se mêler du choix des Chans ni des affaires politiques, civiles & domestiques : de sorte que cette Nation sera regardée comme toutes les autres gouvernées par elles-mêmes & dépendantes de Dieu seul. Le Chan se conformera au sujet de la religion aux loix écrites, & traitera sur cette matière avec le Sultan, comme Calife souverain, sans cependant toucher au civil. Sa Majesté Czarienne cède à cette Nation toutes les Villes qu'elle a conquises, à l'exception de Kertsch & Jenicale, qu'elle se réserve avec les districts; & le port d'Oczakow & son ancien district restera pour toujours à la sublime Porte, qui s'oblige solennellement, avec la Russie, de ne plus jamais faire occuper par leurs troupes les Villes rendus aux Tartares; & au contraire de leur laisser toute leur liberté.

IV. Comme il est libre à chaque Souverain de faire dans ses Etats toutes les dispositions qu'il lui plaît, les deux Puissances pourront bâtir & fortifier leurs frontières & leurs Villes comme elles le jugeront nécessaire.

V. Après la conclusion de cette heureuse Paix, la Cour de Russie aura toujours à la Porte un Ministre du second rang, pour qui on aura les mêmes égards que pour ceux des principales Puissances. Dans toutes les négociations il suivra immédiatement celui de l'Empereur d'Allemagne, quand il sera de même qualité, & s'il est d'un

rang supérieur ou inférieur, il suivra l'Envoyé d'Hollande ou celui de Venise.

VI. Si un domestique Russe fait un vol ou quelque autre crime, & qu'il veuille se faire Mahométan pour éviter la punition, il ne pourra être reçu que lorsqu'il aura subi le châtement, & qu'il aura rendu le vol.

VII. La sublime Porte s'oblige aussi à protéger continuellement la Religion chrétienne & ses Eglises, & promet d'écouter favorablement les demandes que l'Ambassadeur de Russie fera en faveur des Eglises chrétiennes de Constantinople.

VIII. Tous les Sujets Russes auront la liberté de visiter la Ville de Jérusalem & les autres Lieux saints sans impôts.

IX. Les Interprètes Russes seront traités avec distinction & avec bonté.

X. Toutes prises faites pendant la signature par les deux Puissances sont nulles.

XI. Pour l'avantage commun des deux Empires, la navigation sera libre sur toutes les mers qui touchent leur Domination.

XII. Si la Cour de Russie veut faire quelque Traité de commerce avec les Africains, comme Tripoli, Tunis & Alger, la Porte s'engage d'y employer son autorité.

XIII. La Porte promet dans tous les Actes publics de donner à la Czarine le titre de *Temamen Buscielerin Padisciath*, ou Impératrice de toutes les Russies.

XIV. La Cour de Russie pourra, comme les autres, outre la grande Eglise, en faire bâtir une autre dans le Fauxbourg de Galata, dans la rue de Bey-Uglu : & elle sera nommée l'*Eglise Russo-Gréque*, toujours sous la protection du Ministre de Russie, & libre de toute charge & oppression.

XV. Toutes les plaintes ou difficultés inattendues touchant les limites, seront arrangées par les Gouverneurs les plus prochains, au rapport des Commissaires nommés à cet effet.

XVI. La Russie cède à la Porte toute la Bes-

farabie, la Ville d'Ackerman, Chilia, Ismailow, & son district, ainsi-que la Ville de Bender; elle restituë aussi la Valachie & la Moldavie avec toutes leurs Villes & fortereffes, cependant aux conditions suivantes : 1°. d'observer un silence perpétuel au sujet des habitants, comme il est dit art. premier : 2°. le libre exercice de la Religion chrétienne, la construction de nouvelles Eglises & la restauration des anciennes : 3°. la restitution des biens des Couvents & des particuliers, nommément à Choczim & à Bender : 4°. de faire rendre les honneurs dus au Clergé & à tous ses Etats : 5°. de donner un an de tems à ceux qui voudront quitter le pays & emporter leurs effets : 6°. de donner quittance lorsqu'ils auront satisfait leurs dettes : 7°. de ne leur demander aucunes contributions pour la guerre précédente, & de n'exiger aucun impôt pendant deux ans, à commencer du jour de la signature du Traité : 8°. après l'écoulement de ce tems ils seront obligés de payer leur tribut tous les cinq ans, & de faire un présent au Pacha : 9°. il sera permis aux Souverains de la Moldavie & de la Valachie d'avoir des Envoyés à la Porte : 10°. la Porte consent que, dans les circonstances nécessaires, le Ministre de Russie connoisse des affaires de ces deux Souverainetés, afin de les arranger pour le mieux.

XVII. La Russie rend à la sublime Porte toutes les Isles de l'Archipel aux conditions suivantes : 1°. d'oublier pour toujours tout ce qui a été fait par les habitants : 2°. qu'il ne sera mis aucun obstacle à l'exercice de la Religion chrétienne, & qu'il ne sera jamais défendu de bâtir & de restaurer les Eglises : 3°. qu'à compter du jour de la restitution des Isles, les habitants seront exempts pendant deux ans de tous impôts & contributions, puisqu'il n'y a plus de guerre : 4°. que les familles qui voudront s'en aller avec leurs biens, auront le terme d'un an : 5°. si la Flotte Russe a besoin de quelque chose pendant trois mois après la ratification de ce Traité, la Porte fera fournir tout ce qui sera nécessaire.

XVIII. Le Fort Kirburn, situé à l'embouchure du Dniefter avec un district fuffifant à la gauche de ce fleuve, & le coin de terre que forment les déferts qu'il y a entre le Bog & le Dnieper ou Borifthènes demeurent à perpétuité en propriété pleine & irrévocable de l'Empire de Ruffie & fous fa domination indubitable.

XIX. Les Fortereffes Jenicale & Kerfeh, situées dans la prefqu'île de Crimée, avec leurs Ports & ce qui s'y trouve, & leurs territoires, qui commencent à la Mer-Noire & s'étendent le long des anciennes frontières de Cherosc, jufqu'au lieu appellé Bubac, en droite ligne, jufqu'au-delà de la Mer d'Azoff demeurent en pleine & incontestable poffeffion à l'Empire de Ruffie.

XX. La Ville d'Azoff, avec fon territoire, ensemble les Actes nommés Frontières, dressés par le Gouverneur Tolftoi & le Gouverneur Acciuc Hassan-Pacha, l'an 1700 ou 1113 de l'Hégire, demeurent à perpétuité à l'Empire de Ruffie.

XXI. Les deux Cabardes, la grande & la petite, qui par leur voisinage des Tartares vivent en bonne intelligence avec le Chan de la Crimée, doivent, en vertu de leur dévouement à la Cour de Ruffie, fe conformer avec leur Conseil & leur Chef Tartare, à la volonté du Chan de Crimée.

XXII. Les deux Empires font convenus d'abolir & de mettre dans un éternel oubli tous les Traités & Conventions faites ci-devant entr'eux, y compris celle de Belgrade, & de n'en plus faire mention à l'avenir, ni faire aucune prétention fous ce prétexte. Il n'y a que la feule Convention de 1700 d'exceptée, qui a été faite entre le Commandant Tolftoi & le Commandant Acciuc Hassan-Pacha au fujet des frontières du territoire d'Azoff, & de la fixation des limites du Cuban; laquelle Convention doit demeurer immuable à l'avenir comme par le passé.

XXIII. Les Fortereffes situées en Géorgie, Mingrelic, Bazdazic, Cuttatis & Scherban, & conquifes par les armes Ruffiennes feront reconnues par la Ruffie, comme appartenant à ceux qui les ont poffédées depuis long-tems, ou

comme la sublime Porte les a trouvées possédées de tems immémorial, & doivent être considérées comme leur appartenant, & après l'échange du présent Traité, être évacuées par les Armées Russes dans le tems fixé pour la Géorgie & la Mingrelie. La Porte s'oblige également de son côté, en conformité du premier Article à une pleine amnistie pour tous ces Peuples; renonce de plus solennellement & formellement à perpétuité au tribut de filles & de jeunes garçons de ces Provinces, & à toutes sortes d'autres tributs, avec promesse formelle de ne regarder aucun des habitans de ces Pays comme ses Sujets, que ceux qu'on pourra prouver l'avoir été de toute ancienneté. Tous les Pays & Lieux fortifiés, tels qu'ils ont été possédés de toute ancienneté par les Géorgiens & les Mingréliens, demeurent soumis à leur administration & Gouvernement immédiat; avec défense, d'opprimer de quelque façon que ce soit, la Religion, les Couvents & les Eglises, ni d'empêcher la réparation des anciennes Eglises & la construction des nouvelles; moins encore de permettre, sous quel prétexte que ce soit, imaginé par les Commandans, Cildirs ou autres Chefs & Officiers, quelques noms qu'ils puissent avoir, de les troubler dans la possession tranquille de leurs biens.

La fin l'Ordinaire prochain.

Le district que les Autrichiens ont occupé en Moldavie, est très-considérable, & comprend entre autres la Ville de Satagura, où la Monnoie Russe, qui fournissoit de l'argent à l'Armée, a été établie pendant la dernière guerre. Le Baron de Gartenberg, qui en a eu la direction & qui avoit aussi entrepris toutes les livraisons à faire aux Troupes, est fort dangereusement malade. La santé du Feld-Maréchal Comte de Romanzow paroît aussi n'être pas entièrement raffermie

fermie & obliger ce Seigneur à différer son départ pour Pétersbourg.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 20 Octobre.) A Dantzic tout paroît être actuellement dans le calme, ou, pour mieux dire, dans un état d'inaction. Les habitans font leur commerce, autant que le permettent les entraves qu'y ont mis les malheurs de la Pologne. Les Prussiens de leur côté travaillent assidûment à fixer leur puissance dans ces quartiers, & ils élèvent des forteresses en différents endroits de la Prusse-Occidentale. Quelques-unes sont presque achevées, & les Ingénieurs levent des Plans & tracent des Cartes pour la construction de celles qu'on pense encore à y ériger.

Il est certain que les Russes passeront l'hiver en Podolie & en Valachie; mais ce qui surprend, c'est qu'ils aient écrit en Russie pour avoir des recrues & dans le Holstein pour avoir des chevaux de remonte. Ils ont en outre l'attention de remettre leur Artillerie en bon état, & de former des magasins considérables à Ostrog, Constantinow, Bar & Brailow. Les fouds de campagne sont transportés à Schanelaïck avec le Commissariat des vivres & fourages. Mr. Obreskow, qu'un contretems empêcha de se trouver à la conclusion de la Paix, est actuellement à Jassy avec le Général Potemkin, & tandis que celui-ci observera les démarches des

Turcs , le premier veillera à l'exécution des articles du Traité qu'il a commission d'expliquer, en cas de doute, ou de contestation à leur sujet. De telles précautions ne pourroient-elles pas donner un air de vraisemblance aux conjectures d'une certaine classe de Politiques qui prétendent que le fameux Traité de Paix n'est réellement qu'une espèce d'armistice ?

Les affaires publiques n'ont encore pris aucune consistance. Les dissensions & les contestations ne s'affoiblissent pas. Le Théâtre donna ces jours-ci occasion à quelques petits démêlés , qui auroient pu devenir plus sérieux , si la prudence de notre Commandant (le Comte de Bruhl) n'y eût pourvu. Une Danseuse , qui avoit eu toujours l'approbation du Public ainsi que l'Acteur qui dançoit avec elle , eût la fantaisie de se piquer au sujet d'une plaisanterie indifférente , que ce dernier avoit faite dans la vue de divertir le Public , & refusa de danser désormais avec lui. Le Public , offensé de se voir privé de son Danseur favori , le demanda à hauts cris , & exigea que la Danseuse quittât le Théâtre. On le satisfit ; mais certain Prince prit fait & cause pour la Danseuse , & ne menaça le Danseur pas moins que de la mort. Le Général Romanius au contraire accorda sa protection à ce malheureux , qui avoit d'ailleurs le Public pour lui. Le jour suivant le Parterre demanda le Danseur. Des Seigneurs avoient fait pour lui une collecte de 150 ducats , qu'ils lui jet-

terent sur le Théâtre, en l'assurant qu'il n'avoit rien à craindre, & qu'ils vengeroient tout ce qui pourroit lui arriver comme si c'eût été fait à eux. Dimanche (2^{me}. d'Octobre) le Prince voulut faire donner satisfaction à sa favorite à quelque prix que ce fût. Toute la galerie étoit remplie de gens qu'il a à sa folde : sa partie adverse, qui avoit les personnes les plus considérables à la tête, ne manqua pas aussi de comparoître de son côté, & le Spectacle étoit extrêmement plein : mais Mr. le Commandant fit doubler la garde, & à la vue de ces précautions Messieurs de la galerie ne jugerent pas à propos de s'annoncer.

Malgré les défenses réitérées, les duels continuent avec une fureur nouvelle : entre plusieurs autres il y en a eû un près de Jeziorno, à trois lieues d'ici, entre Mr. de Lande, Major dans le Corps des Cadets, & Mr. Koritowski, Aide-de-Camp du Prince Poninski. Le sujet de leur querelle est venu, dit-on, à l'occasion de la gazette de Leyde, que l'Aide-de-Camp soutenoit avoir été justement flétrie par la brûlure, tandis que le Major étoit d'un avis contraire. Cette contestation toute simple & naturelle dans son principe a produit une querelle des plus sérieuses, & occasionné des personnalités, des injures de part & d'autre, au point que les deux champions ont cru devoir les laver dans leur sang. Ils se sont battus au pistolet; & cette fois-ci encore le parti de la gazette a eû le dessus, car Mr.

Koritowski a été grièvement blessé à la cuisse droite. Les mauvais plaisans dont une pareille aventure ne manque jamais d'exciter les sarcasmes, prétendent que pour rendre son coup plus sûr, l'adversaire de l'Aide-de-Camp avoit eû la précaution de bourrer ses pistolets avec des lambeaux de l'exemplaire de la gazette qui avoit été jettée au feu, & sur lequel se trouvoit écrit ce vers de Virgile:

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

Quoiqu'il en soit, on prétend que dès que Mr. Koritowski fera guérie de sa blessure, il devra se battre de nouveau avec Mr. de Rillecourt, Major François, qu'il a aussi outragé pour le même grave sujet.

Depuis que l'Evêque de Lucorie a dit que plusieurs Membres de la Délégation suivoient la maxime *heureux qui tient*, ce Prélat a paru plaisant aux antagonistes du Maréchal de la Confédération, en rappelant le propos du Prélat, de l'appeller *la neuvième Béatitude du Prince Poninski*.

Il se répand aujourd'hui dans le public plusieurs des discours qui ont été prononcés durant les deux sessions de la Diète. On a vû de tout tems que l'éloquence étoit le fruit des troubles & des guerres civiles, parce que dans un moment où les intérêts se choquent par leur diversité, les passions s'enflamment & acquierent ce degré d'énergie qui produit les grandes actions, comme les beaux discours: mais dans l'abaissement où nous sommes tombés, nous n'avons pas

même la gloire d'avoir vû s'élever parmi nous un Cicéron ou un Démosthène ; soit que les ames fussent glacées par la terreur , soit que notre langue ne prête pas aux grands mouvemens de l'éloquence. D'ailleurs pour être éloquent , il faut être libre & fortement épris d'une passion violente telle que l'amour de la Patrie ; mais des ames vénales ou vendues , des esprits intrigans , attachés à de petits intérêts , déterminés par de petites considérations , ne peuvent rien produire de sublime & de grand. Le seul Orateur en faveur duquel on pourroit faire une exception est le Général-Major Wilczewski : il vient de haranguer encore avec applaudissement , mais sans effet , contre le séjour des Russes. Voici le ton de ce discours : “ MESSIEURS , le tems approche où nous devons rendre compte à la Diète qui nous a choisis , de l'usage que nous avons fait de l'autorité qu'elle nous a confiée , & de la manière dont nous avons remplis les intentions & les instructions des Etats de la République , nos Maîtres. Ils nous avoient recommandé particulièrement de travailler à la pacification du Païs , & de procurer l'évacuation des Troupes étrangères. Q'avons-nous fait jusqu'ici sur deux points si importans ? Nous avons démembré la République , bouleversé notre Législation , anéanti nos libertés , & perdu les prérogatives les plus chères à nos Ayeux. Il est tems , MESSIEURS , d'ouvrir les yeux sur nos devoirs ; mais ce tems nous échappe , si nous tardons un moment.

Les Russes se sont engagés solennellement à retirer leurs Armées du territoire de la République, dès que la guerre qu'ils avoient à soutenir seroit terminée. Je demande qu'aujourd'hui l'illustre Délégation les somme de tenir leur parole. D'un autre côté, MESSIEURS, les Confédérations se sont succédées depuis l'interregne ; les dissensions ont déchiré le sein de la République, & ne sont malheureusement point encore assoupies. On ne parviendra à les éteindre que par une Diète de pacification. Je demande qu'on s'occupe des moyens de l'assembler ; & puisque nos instructions, contenues dans l'Acte de limite, sont expressees sur ce point, je m'oppose à tout ce qu'on voudra régler désormais avant la consommation de ces deux objets principaux.

Les trois Ministres aiant fait de nouvelles instances pour l'entière proscription des Confédérés de Bar, le même Nonce représenta fortement, “ que les trois Cours
 „ n'aïant pas désapprouvé jusqu'ici que la
 „ Délégation usât de clémence & de confi-
 „ dération envers leurs Concitoïens & leurs
 „ Freres tombés dans l'égarément, & qu'elle
 „ leur accordât des délais pour en revenir,
 „ il seroit nécessaire de favoir par quelles
 „ fautes nouvelles ils s'étoient rendus indig-
 „ nes de ces ménagemens ; que, loin de
 „ sévir contre eux, l'intérêt de la Nation,
 „ l'équité & la gloire des trois Cours, exi-
 „ geoient qu'on tint incessamment une
 „ Diète de pacification libre ; que toutes

„ les Diètes & les différentes Confédérations, qui avoient eû lieu sous le regne
 „ actuel, étant l'ouvrage de la force étrangère, & leurs résultats aiant été détruits
 „ successivement par une suite nécessaire de la fermentation & des divisions qui reg-
 „ noient dans ce malheureux Roïaume, le soin le plus essentiel, dont il falloit
 „ s'occuper, étoit de réunir les esprits, & de rétablir la *liberté nationale*, en fai-
 „ sant sortir du Roïaume les Troupes étrangères qui l'épuisoient. „

En conséquence de l'accommodement du Roi avec le parti qui lui étoit opposé, on accorde à Sa Majesté. “ I°. Une rente annuelle de cinq millions de florins de Pologne (environ un million & demi de florins de Hollande) dans lesquels sera compris le million destiné pour l'entretien de ses Gardes. De ces cinq millions, trois sont assignés sur la caisse des Starosties, & le reste sera pris sur le bénéfice du commerce des sels & sur les revenus les plus clairs du trésor public. II°. La République se charge de païer pour le Roi sept millions de dettes, qui seront acquittées en papiers de crédit. III°. Elle accorde à S. M. les Starosties de Laniow, de Czierin, de Czersk & de Chmielnik, pour les posséder à titre de biens héréditaires, & pour les transmettre comme tels à sa Famille. IV°. Sa Majesté pourra conférer, une fois pour toutes, quatre Starosties à son choix, avec droit

V. le dernier Journ.
 p. 524.

» communicatif. V°. Enfin, l'on procurera
 » au Roi le remboursement des avances
 » qu'il a faites pour la République, con-
 » formément à la note remise par le Castel-
 » lan Karas. „ D'un autre côté, le Roi
 donna son agrément aux récompenses que
 les Chefs du parti dominant ont demandées.

E S P A G N E.

MADRID (*le 16 Octobre.*) Malgré le silence que l'on a gardé depuis quelque tems à l'égard des différens survenus touchant les limites du Brésil & du Paraguai, cette affaire paroît beaucoup plus sérieuse, qu'on ne l'avoit cru au commencement; & les personnes les mieux instruites prévoient, qu'il sera très-difficile d'en venir à un accommodement. --- Notre Cour aiant eû avis que l'on avoit réimprimé à Parme la Bulle *in Cœnâ Domini*, en a témoigné sa surprise & son mécontentement au Ministère du Duc-Infant. En conséquence l'Imprimeur a été arrêté & mis aux fers, & l'Evêque qui avoit favorisé cette réimpression furtive, a été exilé de la Cour.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 13 Octobre.*) Quoiqu'en général on soit ici d'opinion que les Puissances alliées trouveront les moyens d'applanir les différens survenus entre notre Cour & celle d'Espagne au sujet des li-

mites du Brésil & de la pêche sur les côtes d'Algarve, il paroît cependant qu'on ne néglige pas de se mettre ici en état de défense, pour être prêt à tout événement. On a commencé à enlever les hommes oisifs & ceux qui sont sans aveu, ainsi qu'un grand nombre de jeunes gens pour le service de terre & de mer. Le Roi avoit congédié il y a quelques mois quinze hommes par Compagnie; on va les remettre actuellement sur l'ancien pied: on est aussi occupé à équiper en toute diligence deux Vaisseaux de guerre; il y en a déjà deux autres qui ont mis à la voile pour Rio-de-Janeiro avec une quantité considérable de poudre & de canons.

Le Roi qui a été incommodé depuis quelque tems, commence à recouvrer sa santé & à reprendre ses forces.

S U E D E.

STOCKHOLM. (le 21 Octobre.) Le 30 du mois dernier au soir, le Roi est revenu en cette résidence. Le lendemain Sa Majesté donna audience à Mr. le Chambellan Baron Nariskin, Envoié extraordinaire de Russie qui, en cette qualité, eut l'honneur de la complimenter au nom de son auguste Souveraine, sur le mariage du Duc de Sudermanie; puis le Roi dîna en public & retourna l'après-midi à Gripsholm. Ce Monarque, en revenant du Camp de Scanie, voulut voir le Port de Carlsrone; il y arriva le 20 Septembre; il en examina le len-

demain les chantiers ; il vit lancer en mer un Vaiffeau de guerre de 60 canons , qui fut nommé le Prince Frédéric-Adolphe , & en ramener un autre femblable dans l'infirmierie , pour y être radoubé. Le 22 Sa Maj. fit à cette occafion une nombreufe promotion dans fa Marine.

Le 26 du mois dernier un moulin à poudre , fîtue dans les environs de Mariæfred en Sudermanie , fut en l'air ; & fept perfonnes périrent malheureufement. Le Roi fe rendit fur le champ à l'endroit où cet accident étoit arrivé ; & aiant appris que cinq de ces infortunés étoient mariés , Sa Majefté a ordonné qu'on diftribuât à leurs veuves & à leurs enfans 2400 Dalers monnoie d'argent. C'eft le fixième malheur de ce genre qui eft arrivé en Suède cette année ; & prefque tous ont été occafionnés par l'imprudencce des ouvriers : cependant les cinq autres n'avoient coûté la vie qu'à une feule perfonne.

Depuis les ordres précis que le Roi a envoiés à tous les Gouverneurs de Provinces d'avoir foïn que chaque Paroiffe pourvût à l'entretien de fes Pauvres , on ne voit plus de mendians dans les rues.

Le Docteur Solander , notre concitoïen , qui a fait le tour du monde avec Mr. Banks , & qui depuis a entrepris d'autres voïages , fe prépare à publier la defcription des curiofités naturelles qu'il a découvertes dans les Païs qu'il a parcourus. Il y aura deux cens planches dans l'ouvrage ; il y a actuel-

lement 22 graveurs occupés à les graver. Cette édition fera superbe , & Mr. Banks en fait les frais. Il y a cependant ici bien des personnes qui ne conçoivent pas de cet ouvrage des idées fort brillantes ; ils prétendent que les Cartes feront la partie intéressante , & ne veulent s'en rapporter pour le reste ni aux yeux ni au jugement de ces bruyants Observateurs.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 30 Octobre.) On prépare en diligence dans nos Ports les Vaisseaux de guerre qui ont ordre de se rendre à Boston avec des renforts de Troupes , pour obliger plus efficacement les Bostoniens à se soumettre à la Législation Britannique. La Cour paroît mécontente de la conduite irrésoluë du Général Gage , & désire que cette querelle soit au plutôt terminée. On hasarde sur le fort de la Ville de Boston & de ses habitans , une infinité de bruits qu'il est prudent de révoquer en doute. On en attend cependant à tout moment des avis intéressans.

On prétend que le Prince de Masserano , Ambassadeur d'Espagne , qui est attendu ici en peu de jours , a ordre de réclamer au nom du Roi son Maître , la restitution de certain Territoire que les Anglois possèdent à l'Oüest de la Floride , & que l'Espagne dit appartenir au Mexique. On débite bien d'autres particularités sur les négociations

dont les Ministres de Versailles & de Madrid sont chargés ici à leur retour. Enfin, on voudroit faire croire au Public que l'harmonie, qui subsiste entre les trois Puissances, n'est rien moins que solidement affermie; mais on apprend de bonne part que le Lord Mansfield s'est acquitté avec tout le succès possible de la commission dont il étoit chargé à la Cour de Versailles, & qu'il y a lieu d'espérer que notre union avec elle ne peut être altérée d'ici à plusieurs années.

Mr. Harley, dont la maison a été insultée pendant les réjouissances à l'occasion de l'élevation du Sr. Wilkes à la dignité de Lord-Maire, & qui dans les deux derniers Parlemens a représenté la Ville de Londres, étant allé à Hereford se faire élire Membre de la Chambre des Communes pour le Comté de ce nom, a informé notre Bourgeoisie des motifs qui l'ont porté à tourner ses vûes de ce côté-là. Après cet exposé, il assûre la Bourgeoisie, " que, s'il rentre en Parle-
 „ ment, il n'en fera pas moins ardent à
 „ maintenir l'honneur réel de la Ville, &
 „ avancer sa prospérité. „

Vivement pénétré de ces deux objets, je ne puis (ajoute-t-il) finir cette Adresse sans vous conjurer par tout ce qui vous est cher, d'embrasser l'occasion, qui se présente aujourd'hui, de briser ces misérables chaînes, par lesquelles vos tyrans populaires, à l'étonnement de tout l'Univers, & à la honte de l'esprit & du courage national, tiennent assu-

jettil a première Ville de l'Empire Britannique.

Rappelez-vous, Messieurs, ce que vous étiez autrefois, & rougissez de voir ce que vous êtes aujourd'hui. Vos généreux ancêtres ont fondé votre grandeur sur des principes totalement différents de ceux qui sont les marques avouées du patriotisme moderne. Ils étoient bien éloignés de remettre leurs droits publics entre les mains d'un homme, dont ils détestoient le caractère particulier ; & ils ne désignoient, pour maintenir leur prospérité, que ceux qui par principe d'honneur y étoient intéressés. Quel contraste mortifiant aujourd'hui ! Des gens uniquement fameux par leurs crimes sont élevés à vos premières dignités. Tout aventurier, tout scélérat regarde comme un titre incontestable à votre faveur la désobéissance aux Loix & le manque de respect au Souverain. A peine souffre-t-on encore quelques gens d'honneur dans votre Commun-Conseil. Vos revenus fondent de moment à moment sous l'administration de ceux qui s'arrogent le pouvoir exclusif de les diriger ; & ce qui aujourd'hui qualifie principalement ceux que l'on appelle à gouverner, c'est le mépris criminel de tout gouvernement raisonnable.

Pardonnez, Messieurs, la franchise de mes reproches ; & ne prenez point pour un manque arrogant de respect ce qui n'est qu'une effusion de sincérité amicale. Je suis trop profondément pénétré de l'état humiliant de la Ville pour en parler sans émotion.

On continuë à s'entretenir beaucoup de l'Otahitien Tupia. L'hôtel du Lord Sandwich est la première grande maison qu'on lui ait fait voir. Il se trouvoit dans le cabinet d'assemblée deux ou trois personnes lorsqu'il y entra ; mais à peine les regarda-t-il , tant il étoit occupé à considérer les meubles. Lorsqu'on le présenta au Docteur Solander , qu'il avoit vû dans son País , il courut à lui de la manière la plus affectueuse , l'embrassa si étroitement , qu'il le soulevoit de terre. Le Docteur l'aïant repris doucement , il mit fin à ces démonstrations , & se contenta de répéter plusieurs fois *how d'ye do ?* (comment vous portez-vous ?) C'étoient les seuls mots anglois qu'il sût alors. Il a fait grande difficulté pour se mettre à genoux devant le Roi : *Quand je serai à genoux* , disoit-il , *s'il alloit me manger ?* Comme il étoit chez le Roi , un des Seigneurs de la Cour tira sa montre , que le Sauvage parut observer avec beaucoup de plaisir. Ce Seigneur lui aïant dit de la garder , il s'en défendit long-tems ; à la fin il y consentit ; mais il dit d'un air embarrassé & en regardant tous ceux qui l'entouroient , *je ne l'ai pas volée au moins*. Les premiers jours , lorsqu'on lui disoit de s'asseoir , il alloit se coucher tout de son long dans un sofa. On a eu beaucoup de peine à lui apprendre l'usage d'une chaise. Il mange de la soupe & des légumes tant qu'on veut ; il paroît aimer sur-tout le vin & les liqueurs , & entre les vins il préfère celui de Madère. Son corps

& ses membres sont toujours en mouvement ; ce qui fait croire qu'il a besoin d'exercice ; on compte lui abandonner un parc où il pourra se promener & chasser à la manière de son pais. Quant à ses facultés intellectuelles , elles sont très-bornées : on ne le voit jamais occupé que des plaisirs des sens. Le Roi a bien voulu se charger de la dépense de cet Indien pendant tout le tems qu'il restera en Angleterre. Il y a quelques jours qu'il assista à un enterrement dans la Ville de Hertford. Il ne lui fut pas possible de rester à cette triste cérémonie jusqu'à la fin. Il fondoit en larmes, comme si ce mort eut été son proche parent ou son meilleur ami.

DE LA NOUVELLE-YORK (le 5 Septembre.)
 Nos Députés, qui doivent assister au Congrès-général à Philadelphie, sont partis lundi 29 Août dernier. Ils ont été escortés par un grand nombre de personnes respectables, drapeaux déployés & trompettes sonnantes ; & à leur embarquement on les a salués par une décharge du canon, à laquelle celui de St. George's Ferry a répondu. A leur départ on leur a donné à haute voix l'Avis suivant : *Allez & annoncez à toutes les Nations, que vous & le vertueux Peuple, que vous représentez, osez défendre ses Droits comme Protestans Anglois.* — Les habitans du Comté d'Ulster, un des cantons de notre Province, ont tenu le 31 du même mois une assemblée, dans laquelle ils ont approuvé les résolutions, que l'on a prises ici à l'occasion de la con-

duite que le Parlement & le Ministère de la Grande-Bretagne tiennent à l'égard des Colonies , & particulièrement de celle de Massachusett's-Bay & de la Ville de Boston. Ils ont ensuite nommé leurs Députés pour assister au Congrès-général ; & ces Députés sont partis tout de suite pour Philadelphie.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 25 Octobre.) Le 15 de ce mois, Fête de Sainte Thérèse, Patronne de l'Ordre Militaire de Marie-Thérèse, les Grands-Croix , Commandeurs & Chevaliers s'assemblerent le matin au Palais, & se rendirent avec S. M. Impériale à la grande Chapelle , où on célébra le Service divin, après lequel ils eurent l'honneur de dîner à la Cour suivant l'usage. --- On trouve du mystère dans l'arrivée du Duc Charles de Courlande & plusieurs pensent que ce Prince fera nommé Gouverneur-Général des Etats Autrichiens en Pologne. --- Le Cardinal Migazzi, Archevêque de cette Ville, qui se trouvoit à Waizen en Hongrie lorsqu'il apprit la mort du Pape , revint aussitôt ici , où le Cardinal Firmian , Evêque de Passau étoit déjà arrivé. Ces deux Cardinaux ont été appelés souvent en Cour & ont eû de longues conférences avec L. M. I. & R., dont ils ont reçu leurs instructions pour se rendre au Conclave. On ne doute pas qu'ils ne suivent bientôt le Cardinal Visconti, Nonce du S. Siège en cette Cour,

qui a déjà eu de nos Souverains son audience de congé.

BERLIN (le 28 Octobre.) Le Roi vient de faire un des meilleurs établissemens qu'un Prince puisse faire pour ses Sujets. Sa Maj. a ordonné d'établir dans les villages de bons Maîtres d'écoles, qui auront chacun 120 écus de pension, afin que les païsans ne paient point d'écolage pour leurs enfans. Le Consistoire suprême est chargé de l'examen des Maîtres d'écoles, de leur donner leurs instructions par écrit & de leur indiquer les livres qu'ils doivent mettre entre les mains de la jeunesse.

HAMBOURG (le 24 Octobre.) Une Effrassete arrivée hier en cette Ville a donné l'agréable nouvelle que S. A. R. Madame la Princesse Epouse du Prince-Héréditaire de Dannemarck, étoit heureusement arrivée à Copenhague le 20 de ce mois.

I T A L I E.

VENISE (le 14 Octobre.) La Consulte extraordinaire nommée par le Grand-Conseil pour discuter les plans de réforme, en a proposé un que ce Tribunal a confirmé. Suivant ce plan, il sera fait choix de cinq Correcteurs qui examineront si les Conseils, Collèges & autres Magistratures se sont renfermés dans les bornes qui ont été mises à leur autorité par les Loix primitives de leur création; si le nombre des emplois est en raison du nombre des Nobles, & s'ils peu-

vent être multipliés ; si les revenus qui y font attachés fuffifent , & de combien dans le cas contraire ils pourroient être augmentés ; si les finances font en bon ordre , & si les besoins de l'Etat peuvent supporter une diminution d'impôts ; si les Emploïés dans les différens départemens du Ministère , & les Officiers fubalternes de Judicature , n'excèdent pas le nombre déterminé par les Loix , s'ils peuvent être réduits , & si leur traitement ne paffe pas celui qui leur est accordé par le tarif du Conseil ? Les Sieurs Flangini , Alvise Emo , Pierre Barbarigo , Louis Zen & André Zuliani , ont été nommés Correcteurs. Ces Nobles resteront feize mois en charge : leur travail sera remis au Collége , & passera ensuite au Grand-Conseil , qui n'y donnera son approbation , que huit jours après qu'il aura été présenté.

Le 22 du mois dernier , la Quarantie criminelle a condamné à mort un Prêtre Napolitain , pour avoir assassiné de treize coups de couteau , dans la nuit du 12 au 13 Juillet dernier , l'Abbé Comte Fabris , frere d'un Officier - Général Autrichien , comme nous l'avons rapporté en son tems. Ce Prêtre a été décapité le 26. La servante du Comte Fabris , complice du meurtre , a subi le même châtiment. Quatre Avocats , nommés d'office par la Quarantie pour la défense des accusés , n'ont pu les soustraire à la rigueur des loix. L'assassin est le premier Prêtre qui ait été publiquement exécuté en cette Ville , depuis l'interdit de Paul V.

Par ordre du Gouvernement on a arrêté & fait embarquer sur une petite barque le Docteur Manni, sans qu'on sache quel est son délit, ni sa destination, quoiqu'on présume qu'il sera coulé à fond dans la Mer.

Des lettres de Turin marquent, que le Roi de Sardaigne a fait une augmentation de cinq hommes par Compagnie dans tous ses Régimens ; & que, non seulement on travaille avec la plus grande activité à la Citadelle de Tortone, mais que l'on continue aussi les travaux des nouvelles fortifications que le feu Roi Charles-Emmanuel avoit fait commencer à la place de Cuneo. Ces nouvelles semblent donner de l'inquiétude à la République qui n'a pu se résoudre encore de nommer deux Ambassadeurs pour complimenter S. M. sur son avènement au Thrône.

LIVOURNE (le 16 Octobre.) La nouvelle de la rupture entre l'Angleterre & la Régence d'Alger a fait hausser de deux & demi pour cent l'assurance des Bâtimens Anglois. --- Les Russes viennent d'acheter de notre Souverain deux Frégates de guerre pour la somme de vingt-huit mille écus. --- Il vient d'arriver en cette Ville la fameuse Mad. Goudar, surnommée la belle Angloise. Elle vient de Naples avec son mari, d'où ils ont été chassés, le mois dernier, pour avoir composé une brochure intitulée *Naplis*, dans laquelle ils tournent en ridicule les principes du Gouvernement Napolitain, les mœurs, les usages & les

loix du País. Cet ouvrage a été brûlé à Naples par la main du Bourreau, & il est fort recherché dans ces Contrées.

On écrit de Rome qu'on y fait les informations les plus sérieuses contre quelques Moines mendians, qui ont répandu un Roman ridicule & en même-tems horrible sur un prétendu empoisonnement du feu Pape. On a sù qu'ils l'avoient accredité jusques dans la classe la plus basse du peuple dont ils dirigeoient la conscience, & l'on croit que le Gouvernement en veut avoir la satisfaction la plus authentique, pour leur apprendre à ne point profaner un si saint Ministère. ---- Peu après que le Pere Bontempi fut retourné à son Couvent, on vit Pasquin un manteau sur les épaules, un parapluie à la main, & on lisoit plus bas cette devise : *Le bon tems (Bontempi) est passé.* On écrit de la même Ville que l'Abbé Pacifici y est arrivé de Montefiascone avec les actes du procès de la Prophétesse. On lit dans ces actes une de ses prédictions, conçûe en ces termes : *Clément XIV. n'ouvrira pas les portes de l'année-sainte (c'est-à-dire le Jubilé.) Le Conclave sera troublé ; mais le calme y sera bientôt rétabli par la médiation d'un Souverain respectable, & on y fera l'élection d'un nouveau Pape, à l'avantage & à la satisfaction générale de l'Eglise.*

BOULOGNE (le 20 Octobre.) Il est certain que le défunt Pape a constamment refusé de nommer les Cardinaux *in petto*, & il y a quelque chose de singulier dans la

réfiftance qu'il a oppofée à toutes les inftances qu'on a faites fur ce fujet. Outre la réponfe faite au Cardinal Malvezzi , que nous avons rapportée , il dit une première fois , qu'il ne s'agiffoit point de tenir un Confiftoire , mais de fe préparer pour l'éternité ; une féconde fois , qu'il ne le pouvoit , ni ne le devoit ; que fa confcience s'y oppofoit , qu'il avoit des raifons pour ne le pas faire , & qu'allant paroître devant Dieu , Dieu lui-même en jugeroit : enfin une troifième & dernière fois , il répondit : *No , no , no ; io vado all eternita*. Ce qui fignifie : *Non , non , non ; je vais à l'éternité*. Comme on a laiffé ignorer à Sa Sainteté le danger où elle étoit , on n'a pu l'adminiftrer que la veille de fa mort : Elle a refusé de demander pardon , felon l'ufage , au facré Collège , & de voir le Grand-Pénitencier , fa foibleffe ne lui permettant fans doute pas de fe prêter à ces cérémonies. Il femble que la Providence a voulu donner une nouvelle preuve de la vanité des grandeurs humaines dans l'abandon total où s'eft trouvé le Pape à la mort : il ne s'y trouva qu'un Religieux & un valet étranger , qui trouvant tout défert , pénétra jufqu'à l'appartement & fut témoin des derniers foupirs du Saint Pere.

Tandis que la Faculté de Médecine compofée de ce qu'il y a de plus habile & de plus expérimenté à Rome difléquoit & embaumoit le corps du Pape , deux inconnus fe gliffèrent dans l'appartement , & regardant par-deffus les épaules des Opérateurs , ils fe

dirent l'un-à-l'autre , mais à voix basse , *qu'ils voïoient les traces du poison.* Tous les Professeurs en Médecine & en Chirurgie traitèrent avec mépris leur ignorance ; mais lorsque les deux inconnus se donnerent , l'un pour Médecin & l'autre pour Chirurgien , le Sr. Labouffier , premier Médecin du Palais , pour rendre leur propos plus ridicule , saisit la tête du feu Pape par les cheveux , & la secquant avec assez de force , leur fit remarquer que les cheveux ne s'en détachent pas ; ce qui auroit dû arriver infailliblement , s'il y avoit eu du poison. On se moqua dans l'appartement des deux étrangers , qui se retirèrent , n'y étant pas venus pour disputer , mais seulement pour donner un air de crédibilité à une relation qui avoit été dressée avant qu'ils n'eussent vu le corps. Bientôt après l'on sçut qu'ils y avoient été envoïés d'un certain Hôtel , d'où le bruit de l'empoisonnement s'étoit d'abord répandu. Beaucoup de Moines furent employés à l'accréditer & à le répandre dans la Ville parmi les gens de tout état & condition. Le Cardinal Camerlingue , informé jusqu'à quel point on avoit poussé cette extravagance , fit appeler le Docteur Salicetti , principal Médecin de Rome , qui avoit été présent lorsqu'on ouvrit & embauma le corps du feu Pontife. Celui-ci raconta au Cardinal l'histoire des deux étrangers , dont il ne doutoit pas que ce bruit ne fût venu. Son Eminence reconnut qu'il avoit raison , en remontant elle-même non

feulement à la source qu'il indiquoit , mais encore en examinant l'autorité sur laquelle les Moines appuioient l'histoire qu'ils étoient chargés de répandre.

Mr. l'Abbé Bontempi, Ex-Cordelier , a été vivement réprimandé pour avoir fermé l'accès du Quirinal aux Cardinaux , sur-tout pendant la maladie du feu Pontife. Comme il s'est vû méprisé chez ses anciens Confreres au Couvent des 12 Apôtres , il a perdu patience & à mis son Bref en exécution en se retirant à Monte-Porzio avec une pension de 1500 scudis qu'il a obtenu de S. M. Catholique , & une somme de 80,000 qu'il a amassée sous le dernier Pontificat. Lorsqu'il montra ce Bref & quelques autres à son Général, ce Chef de l'Ordre des Cordeliers les lut froidement , & lui dit , d'un ton sévère , que *s'il n'en avoit pas un qui lui assurât le salut de son ame , les autres ne signifioient rien.*

ROME (le 21 Octobre.) Voici l'ordre des 55 Cardinaux , qui composent actuellement le Conclave , avec le numéro de leurs cellules , telles qu'elles ont été tirées au fort le 29 Septembre par le Cardinal Delci , comme le dernier de l'Ordre des Cardinaux-Diacres.

Cardinaux-Evêques : Jean-François Albani 47 , d'Yorck 15 , Serbelloni 19 , Stoppani 44 , Charles Rezzonico 17 , de Bernis 46.

Cardinaux - Prêtres : Pozzobonelli 52 , des Lanzes 10 , Malvezzi 48 , Serfale 30 , de Solis-Folch 33 , de Luynes 4 , de Rodt

43, de Saldanha 27, de Rossi 14, Spinola 1, Castelli 29, Fantuzzi 24, Colonna 6, Corfini 32, de Cordouë-Spinola 22, de Migazzi 18, de Rochechouart 20, de Rohan 35, Buonaccorsi 16, Bufalini 26, Boschi 38, Calini 51, Branciforte 3, Pallavicini 11, Borromeo 21, Pamphili 9, Paracciani 50, Marefoschi 54, d'Acunha 49, Borghèse 28, Visconti 37, Giraud 36, Conti 45, de la Roche-Aymon 55, de Firmian 34, de Simone 39, Carafa 2, de Zelada 41, Braschi 13.

Cardinaux-Diacres : Alexandre Albani 25, Orfini 5, Torrigiani 40, Caracciolo-Santobono 53, Negroni 8, Veterani 12, Jean-Bâstiste Rezzonico 42, Cafali 7, Aquaviva 23, Delci 31.

Le nombre de ceux qui entrèrent au Conclave le 8 de ce mois, est de 27, savoir :

Les Cardinaux-Evêques : Jean-François Albani, d'York, Serbelloni, Charles Rezzonico, & de Bernis. *Les Cardinaux-Prêtres* : Malvezzi, Spinola, Castelli, Fantuzzi, Colonna, Corfini, Buonaccorsi, Boschi, Calini, Pallavicini, Pamphili, Marefoschi, de Simone, Carafa, de Zelada, & Braschi. *Et les Cardinaux-Diacres* : Alexandre Albani, Orfini d'Aragona, Veterani, Jean-Bâstiste Rezzonico, Cafali, & Delci ---- Le Cardinal des Lances & plusieurs autres sont arrivés depuis. Le Cardinal Paracciani a été obligé de s'arrêter en chemin par une indisposition, dont on craint les suites.

Le bruit avoit couru que les prisonniers du Château de St. Ange alloient être élargis ; mais les auteurs de cette nouvelle ignoroient apparemment que ces sortes d'affaires font toujours réservées à la décision du futur Pontife , en vertu de certaines Constitutions que tous les Cardinaux font serment d'observer.

Mr. Bischi , sommé de rendre ses comptes (V. le dernier Journ. p. 543) a réclamé la protection de l'Ambassadeur d'Espagne , qui la lui a accordée ; mais le Sacré Collège ne s'étant pas relâché sur cet article , Mr. Bischi s'est trouvé redevable de 400 mille feudis. --- En conséquence de la permission que les Cardinaux ont accordée à Mr. l'Abbé Fabri , neveu du Pape défunt , on a procédé à l'inventaire des effets délaissés par ce Pontife , en présence de l'Abbé Danieli , Auditeur de Mr. le Majordôme , du même Abbé Fabri , de l'Avocat Collantini , & du P. François Alexandrini. On a trouvé dans l'appartement des Saints Apôtres environ 1500 écus en billets , argent comptant , & médailles d'or & d'argent ; plusieurs tableaux précieux provenant de présens qu'on a faits à Sa Sainteté ; environ 3 mille onces d'argent travaillé ; quatre caisses de tabac d'Espagne exquis ; une grande quantité de porcelaine de différentes Fabriques , & particulièrement les chandeliers & figures qui lui ont été envoyés par Son Alt. R. l'Electrice de Saxe. On a encore trouvé 30 chafubles & dalmatiques d'un grand prix ; une grande quantité

de toiles, tant en pièces qu'ouvrages, & un anneau d'un Saphir entouré de gros brillans. On ne dit pas encore ce qu'on a trouvé dans ses appartemens au Quirinal; mais on assure avoir trouvé quatre à cinq cens mille écus romains dans une chambre, dont Sa Sainteté avoit seule la clef, découverte après sa mort sous le chevet de son lit. On espéroit déterrer dans cette même chambre les correspondances secrètes du Pontife avec les Cours; mais on n'y a trouvé aucuns papiers de ce genre; &, comme l'on aime à charger le Pere Bontempi de toute la haine du secret, que le feu Pape a toujours gardé à l'égard du Sacré Collège, on prétend qu'il les a soustraits & mis dans des malles, qu'il a fait transporter nocturnement chez le Ministre d'Espagne, la veille de la mort de Sa Sainteté. --- Le Catafalque dressé dans l'Eglise de St. Pierre étoit d'une magnificence rare. On avoit placé au-tour huit grandes inscriptions relatives aux principaux évènements de ce Pontificat; il n'y en avoit aucune qui regardât la suppression des Jésuites. Le Cardinal de Bernis ayant observé sur un des médaillons une peinture qui représentoit la restitution d'Avignon d'une manière peu convenable à la dignité de son Souverain, la fit aussi-tôt effacer. On y voyoit le Pontife assis sur son trône, recevant les clefs d'Avignon des mains de Louis XV, qui étoit à genoux, couvert de son manteau royal & ayant sa couronne sur la tête &c. &c.

Le feu Pape avoit fait de Castel-Gandolfo un des beaux Palais de l'Italie ; il y avoit employé plus de cent mille scudis ; les magnifiques tapisséries de l'Eglise des ci-devant Jésuites, & d'autres ornemens très-précieux y avoient été transportés depuis peu, & garnissoient les appartemens avec le plus grand effet.

La Congrégation des Rites a publié depuis peu un Décret, qui avoit été approuvé par Clément XIV. pour imposer un silence perpétuel sur la béatification de la vénérable Sœur Marie d'Agreda, Religieuse de l'Ordre de St. François, dont les ouvrages ont été mûrement examinés, selon les règles prescrites par la savante Dissertation que Benoît XIV. publia en son tems à ce sujet. Ce Décret fait beaucoup d'honneur au jugement des Affecteurs de cette Congrégation ; il n'est pas concevable qu'on ait ôsé publier des extravagances semblables à celles qui composent les prétendues révélations de cette Religieuse. — On a dressé à la Chancellerie des Brefs un état des Moines de différens Ordres, sécularisés sous le dernier Pontificat, & l'on a trouvé que le nombre en étoit d'environ huit mille.

FRANCE.

PARIS (*le 3 Novembre.*) Il paroît décidé que les vœux des partisans de l'ancien Parlement seront accomplis. La Chambre des Vacances du Parlement actuel arrêta dans ces circonstances de faire des représentations au Roi, pour rappeler à Sa Majesté les marques, que la nouvelle Cour a données de son obéissance, & demander

qu'il soit pourvu à son sort. Elle chargea Mr. le Procureur-Général de favoir quand S. M. voudroit les recevoir : mais Mr. le Gardé des Sceaux lui a répondu, " qu'il n'étoit pas d'usage, que „ la Chambre des Vacations fit des remontrances ; & que, si l'objet en étoit pressant, elle „ pouvoit lui écrire, afin qu'il le communiquât „ au Roi. „ La Chambre des Vacations, ayant repliqué, qu'étant compétente pour juger ce qu'elle devoit faire, elle le prioit seulement de demander au Roi, quand il voudroit recevoir son Arrêté : il le demanda, & S. M., à qui le Clergé avoit fait remettre un Mémoire par *Monsieur*, indiqua le Dimanche 23 d'Octobre. En conséquence Mr. de Vergés, Avocat-Général, fut porter ledit jour ledit Arrêté. Il court dans le Public un canevas du Mémoire du Clergé sur le même objet que voici :

1°. *Que la suppression du Parlement actuel sera une injustice criante & démontrera que c'est une folie de se déclarer pour l'autorité royale ; 2°. Que l'ancien Parlement une fois ré-intégré, le Roi ne sera plus le maître en France ; 3°. Que la Nation sera en droit de croire qu'elle doit obéir au Parlement plutôt qu'au Roi ; 4°. Que lorsqu'un Parti puissant, qui a fait souvent trembler le Thrône, est abbatu, il est dangereux de le relever ; 5°. Que les Gouverneurs, les Commandans des Provinces, les Commissaires du Conseil n'oseront plus exécuter les ordres du Roi, lorsqu'ils seront contraires aux prétentions des Parlemens &c.*

L'on est généralement persuadé que tout cela n'aboutira à rien, & que le rétablissement des anciens Magistrats est irrévocablement arrêté. Ils ont reçu ordre de se rendre de nouveau au lieu de l'exil, pour en être rappelés avec plus d'éclat. On vient de voir une des lettres du Roi, qui leur est adressée, elle est ainsi conçue :

Ayant jugé à propos de révoquer les ordres qui vous avoient été donnés de vous rendre A... Je vous fais cette lettre, pour vous dire de vous trouver à Paris, le 9 du mois de Novembre, dans votre maison pour y attendre mes ordres. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mr., en sa sainte garde.
A Fontainebleau, le 21 Octobre 1774.

Signé LOUIS, & plus bas PHÉLIPPEAUX.

FONTAINEBLEAU (le 5 Novembre.) Le 23 du mois dernier S. M. reçut une Députation de la Chambre des Vacations alarmée de la prochaine réintégration de l'ancien Parlement : les remontrances qui sont des plus vives, paroissent néanmoins devoir rester sans effet. En voici le contenu :

“ La Chambre considérant que les bruits qui, depuis si long-tems ; annoncent le projet de détruire le Parlement, sont parvenus à un tel degré de notoriété, qu'ils entretiennent dans les esprits une fermentation préjudiciable à l'administration de la justice & à la tranquillité publique. „

“ Qu'il seroit dangereux que ce projet, s'il pouvoit être réalisé, ne portât atteinte à l'autorité royale, aux véritables principes de la Monarchie & à la mémoire du feu Roi ; qu'à la vue de ce danger, les Magistrats, qui ont l'honneur de représenter le Parlement pendant les Vacations, croiroient manquer à la fidélité qu'ils ont juré au Seigneur Roi & au devoir que leur imposent les Ordonnances, s'ils ne faisoient usage des moyens qu'elle leur met dans les mains pour répandre le premier trait de lumière sur une affaire qui intéresse essentiellement le Seigneur Roi & tous les Successeurs à la Couronne. „

“ Qu'il seroit à craindre que le bien, que l'on se promettrait de cette révolution, ne produisit qu'une illusion momentanée, qui seroit bientôt dissipée par la renaissance des troubles, dont la France a gémi pendant long-tems ; que, malgré les intentions les plus pures, ce seroit s'exposer à jeter le Roi dans l'erreur que d'entreprendre de lui persuader que les opérations de son auguste Ayeul sont injustes, ou illégales, tandis qu'il est facile de démontrer qu'elles sont fondées sur les principes les plus certains & les Loix les plus inviolables ; que la crainte d'une injustice imaginaire, dont on alarmeroit la vertu du Seigneur Roi, en seroit commettre une véritable envers des Magistrats fidèles, qui se sont dévoués au service du Souverain & de la Nation

dans les plus pressans besoins de l'Etat, & qui ont rempli leurs fonctions avec un zèle infatigable, même dans les tems les plus difficiles. „

“ Que s'ils étoient dépouillés d'un état, garanti par les paroles les plus sacrées ; par les Edits les plus solennels ; par la promesse si flatteuse que le Seigneur Roi a daigné leur faire lui-même *de sa protection & de sa bienveillance*, un exemple si effrayant pourroit faire regarder en pareil cas l'obéissance au Monarque, comme un crime punissable, étouffer dans le cœur l'attachement & la soumission au Thrône, priver ledit Seigneur Roi des ressources qu'a eu son auguste Ayeul, s'il se trouvoit dans les mêmes circonstances, & ne laisser audit Seigneur Roi que le choix des moyens rigoureux qui répugneroient le plus à la bonté de son cœur. „

“ Que rien ne seroit capable de dédommager des Magistrats honnêtes de la privation de leur état, parce que rien ne remplace l'honneur dans le cœur des François ; que, contre la volonté dudit Seigneur Roi, ils seroient sacrifiés pour avoir obéi à leur Souverain. „

“ Que quelqu'affligeant, quelqu'affreux que fût leur sort, leur intérêt personnel les touche moins que celui de l'autorité royale que le Seigneur Roi doit transmettre à ses Successeurs dans toute son intégrité, dont le maintien est nécessaire pour la sûreté, pour le bonheur des Peuples, & dont l'affoiblissement a toujours produit les plus grands maux dans tous les tems. „

“ Que les bornes du pouvoir de la Chambre ne lui permettent pas de jeter sur ces objets importans tout le jour qu'ils exigent ; que le Corps entier du Parlement pourroit seul dans des remontrances plus étendues leur donner le développement dont ils sont susceptibles & fournir au Seigneur Roi les lumières nécessaires, pour décider avec une parfaite connoissance d'une affaire, d'où dépend la tranquillité de son regne & la félicité de ses Sujets ; que le Seigneur Roi est trop ami de l'équité, pour ne point accorder à son Parlement ce qu'il ne refuseroit pas au dernier de ses Sujets, ce que le Droit naturel &

toutes les Loix réclament, la justice de les entendre, avant de prononcer sur leur état & sur leur sort, a arrêté :

Que le Seigneur Roi sera très-humblement supplié de pouvoir accorder à son Parlement le tems d'aller, après sa rentrée, porter la vérité aux pieds du trône sur une affaire aussi importante.

Le Roi a répondu, dit-on : *Je suis surpris que ma Chambre des Vacations se soit déterminée sur des bruits publics à prendre cet Arrêt. Une autre version porte : La Chambre ne doit s'occuper que de ses fonctions & ne point chercher mes volontés.* Tout vaque maintenant au Palais, & les yeux des Citoyens sont fixés sur cette grande révolution : ceux qui veulent encore en douter, conviennent qu'ils n'en ont d'autre motif que l'incompréhensibilité de la chose & l'impossibilité de deviner les raisons qui ont pu déterminer Sa Maj. à une résolution si délicate, & qui peut avoir de si grandes conséquences.

M O R T S.

Marie-Adrienne de Glime de Brabant, Chanoinesse du Chapitre de Moustier sur-Sambre, veuve du Comte de Mallier de Chassonville, ancien Colonel d'un Régiment de Dragons de son nom, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & premier Gentilhomme de l'Electeur de Cologne, est morte à Vannes, le 8 Octobre, dans la 80e. année de son âge.

l'rere Pons-François de Rossët de Roccosel de Fleury, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem, Commandeur des Commanderies de Vaillampont, Chantreine & Tirlemont : Ambassadeur extraordinaire de la Religion auprès de S. M., est mort à Paris, le 16 Octobre, dans sa 47e. année.

Gui-Louis-Henri, Marquis de Valory, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandeur Grand' Croix de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Gouverneur de la Citadelle de Lille, Gouverneur & Grand-Bailli d'Etampes, ancien Ministre du Roi à la Cour de Berlin, est mort, le 19 du mois d'Octobre, en sa terre de Bourgneuf, dans la 83e. année de son âge.

Le Marquis Mayo, Introduceur des Ambassadeurs, Gentilhomme de la Chambre, Maréchal de Camp, Chef d'Escadre & Inspecteur de la Marine, est mort à Naples après une courte maladie, dans un âge fort avancé.

Joseph-Marie de Rafelis, Marquis de Saint-Sauveur, ancien Maréchal-des-Logis de la Cavalerie, Maréchal-des-Camps & Armées du Roi, Inspecteur-Général de la Cavalerie & des Dragons, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, est mort à Tulle, le 12 Octobre, chez l'Evêque de Tulle, son frere. Il étoit âgé de 60 ans.

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	583
RUSSIE.	(Pétersbourg.	584
POLOGNE.	(Varsovie.	591
ESPAGNE.	(Madrid.	598
PORTUGAL.	(Lisbonne.	598
SUEDE.	(Stockholm.	599
ANGLETERRE.	{ Londres.	601
	{ Nouvelle-York.	605
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	606
	{ Berlin.	607
	{ Hambourg.	607
ROME.	{ Venise.	607
	{ Livourne.	609
	{ Boulogne.	610
	{ Rome.	613
FRANCE.	{ Paris.	617
	{ Fontainebleau.	619
	{ Morts.	621